

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_262

OBJET :

**PATRIMOINE-VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

CONSTRUCTION ET
EXTENSION DES LOCAUX DU
SERVICE PATRIMOINE ET
ENERGIES AU CENTRE
TECHNIQUE MUNICIPAL

APPROBATION D'UN AVENANT
AU LOT N° 1

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 10 JUILLET 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 juillet 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 juillet 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, *adjoints*, Martine SCHMÜCK, *conseillère municipale déléguée*, Delphine DEBATISSE, Valérie MACHON et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élue pour la durée de la session : Andrée RICCETTI

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Jacky BARRAUD Martine SCHMÜCK Delphine DEBATISSE Valérie MACHON Bernard JACQUOLETTO	Jean-Luc CHERVIN Michelle BOUCHET Isabelle BERTHELOT Andrée RICCETTI Chantal LACOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS
CONSTRUCTION ET EXTENSION DES LOCAUX DU SERVICE
« PATRIMOINE ET ENERGIES » AU CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL
APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N°1

Daniel Corre, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux de construction et d'extension des locaux du service « patrimoine et énergies » au centre technique municipal, une consultation a été passée en procédure adaptée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Après attribution des marchés par la commission spéciale des offres réunie le 15 décembre 2021, le conseil municipal, dans sa séance du 3 février 2022, a autorisé, entre autres, le maire à signer le marché avec la société suivante :

Lot 1 : Terrassement Gros œuvre réseaux

Entreprise MATTANA – 42153 RIORGES,

pour un montant de 260 150,93 € HT

312 181,12 € TTC

Au cours de l'exécution du chantier, il s'est avéré nécessaire de modifier les travaux en plus et en moins suite à des ajustements techniques pendant la durée des travaux.

Cela correspond à un montant en moins value de 19 216,26 € HT soit 23 059,51 € TTC ce qui porte le montant du lot n° 1 à 289 121,60 € TTC (- 7,39 %).

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire de ce lot.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1°) approuve l'avenant n° 1 au lot n° 1 "terrassements gros œuvre réseaux", passé avec la société MATTANA (Riorges) ;

2°) dit que ledit avenant correspond à une moins-value d'un montant de 23 059.51 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 289 121.60 € TTC.

3°) autorise le maire à le signer.

Riorges, le 11 juillet 2023

La secrétaire de séance,
Andrée RICCETTI

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN